

Avancer l'horaire d'un entretien préalable au licenciement d'un agent est source d'irrégularité



La circonstance que l'administration ait, en dernière minute, avancé l'horaire de l'entretien préalable au licenciement d'un agent, a privé ce dernier de la possibilité de se faire assister en vue d'assurer sa défense.

Une telle irrégularité est de nature à avoir exercé une influence sur la décision de licenciement contestée qui doit ainsi être annulée.

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information